

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°33

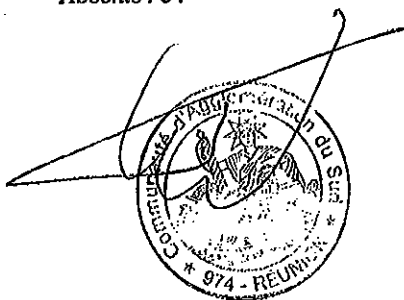
Autorisation de signer le marché M.13.025 : "Acquisition de modules complémentaires pour le progiciel CIRIL"

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04



ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA-Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie José GINET- Alain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

ABSENTS

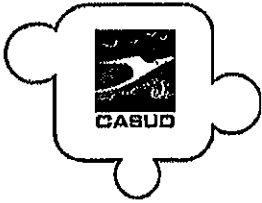
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°33

Autorisation de signer le marché M.13.025 « Acquisition de modules complémentaires pour le progiciel CIRIL »

Note de synthèse

Le Président informe l'assemblée que la Direction des Finances de la CASUD a acquis des licences pour l'utilisation du progiciel "CIRIL" dans le cadre du marché IN 03-07 à date d'effet du 1er janvier 2003.

Or, de nouveaux modules doivent être acquis et doivent impérativement être compatibles avec le progiciel CIRIL. Ces licences sont exclusivement fournies par la société CIRIL (voir certificat d'exclusivité en annexe).

La CASUD a donc lancé une consultation ayant pour objet l'acquisition de modules complémentaires pour le progiciel « CIRIL », la formation à l'utilisation de ces modules complémentaires ainsi que leur maintenance et leur support.

Ce marché est passé selon la procédure négociée, sans mise en concurrence ni publicité préalables, conformément à l'article 35 II 8° du code des marchés publics et ce pour des raisons techniques, et tenant à la protection des droits d'exclusivité du titulaire, la société CIRIL, sur le progiciel en place.

Considérant :

- 1) Que la Communauté d'Agglomération du Sud ne souhaite pas remettre en cause le dispositif mis en place sur la base du progiciel en place,
- 2) Que la société CIRIL dispose toujours de ses droits d'exclusivité sur ce progiciel,
- 3) Que seule la société CIRIL peut assurer la maintenance et le support sur les nouveaux modules du progiciel.

Le 4 avril 2012, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché « Acquisition de modules complémentaires pour le progiciel "CIRIL" » à CIRIL SAS pour un montant total global et forfaitaire de : 11 600 € HT

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans en ce qui concerne la maintenance et la garantie.

Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire de ce marché est la suivante : Chapitre : 20 / Nature : 205.

La société attributaire a remis les pièces de l'article 46 du Code des marchés publics.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le marché « Acquisition de modules complémentaires pour le progiciel "CIRIL" » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché « Acquisition de modules complémentaires pour le progiciel "CIRIL" » avec la société CIRIL.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

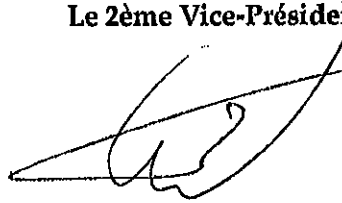
Décide :

- D'approuver le marché « Acquisition de modules complémentaires pour le progiciel "CIRIL" » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché « Acquisition de modules complémentaires pour le progiciel "CIRIL" » avec la société CIRIL.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE



